

Chers collègues,

Pour suivre nos activités, visitez le site internet de l'USM : [surfez ici](#) ! Retrouvez-y [nos actualités](#), nos activités sur les réseaux sociaux, nos publications (notamment le NPJ, la newsletter, le guide vos droits) et d'autres infos intéressantes.

Les informations plus confidentielles réservées à nos adhérents sont sur [l'espace adhérent](#). Pour y accéder, il faut être à jour de sa cotisation 😊

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Nous n'apportons un soutien individuel qu'à nos adhérents à jour de cotisation. Merci de votre compréhension.

Pour (ré)adhérer, voici comment faire

L'adhésion est 100% en ligne ! Vous avez le droit d'informer vos trésoriers régionaux que vous avez (ré)-adhéré mais vous ne passez pas par eux.

C'est moins compliqué que Chorus-DT mais quelques explications s'imposent :

1. Cliquez sur le bouton [ADHERER](#)

Utilisez **EDGE** sur les ordinateurs justice, ou privilégiez vos ordi perso ou téléphones !

Vous trouverez sur cette page la [plaquette de l'assurance professionnelle MMA](#) qu'on vous conseille vivement de souscrire (on ne prend pas de commission mais je vous assure que malheureusement, elle sert !)

Cliquez ensuite sur le bouton « [Adhésion en ligne 2024](#) » :

[Adhésion en ligne 2024 →](#)

2. Cliquez sur le bouton « Inscription » dans le rectangle bleu correspondant à votre situation au moment de l'adhésion : Auditeur de justice ou futur magistrat ; 2nd grade et MTT ; 1^{er} grade ; HH ; Honoraire.

Attention, on ne triche pas, on vérifie et votre qualité de (futur) magistrat, et votre grade 😊

3. Remplissez le formulaire intégralement (attention, la plupart des rubriques sont obligatoires mais vous pouvez mettre des xxxx si vous ne voulez pas divulguer une information) ;

4. Répondez OUI ou NON aux 2 questions relatives à votre inscription à la liste USM et à la réception du NPJ. Ces choix peuvent toujours être modifiés en cours d'année : pour la liste USM, vous pouvez toujours vous désinscrire en envoyant un mail vide, sans objet à usm-unsubscribe@listes-usm.org (voir FAQ n°10 ci-après) ; pour le NPJ, merci d'envoyer un mail (contact@syndicat-usm.fr) pour modifier votre choix de réception ou votre adresse de réception si vous déménagez en cours d'année.

5. Choisissez votre moyen de paiement :

- CB en une fois ;
- Paiement en 3 fois sans frais ;

- Paiement par chèque

* Lorsque vous payez en ligne, HelloAsso, qui est un module de paiement gratuit pour nous, vous suggère une contribution volontaire à leurs frais et services. Vous pouvez la modifier jusqu'à la réduire à zéro en cliquant sur **Modifier la contribution volontaire**.

* Paiement par chèque : merci d'adresser un chèque unique à l'ordre de l'USM.

Suivez les consignes jusqu'au bout pour **valider votre paiement**. Vous recevrez un mail de confirmation.

6. Recevez vos identifiants pour accéder à l'espace réservé aux adhérents. L'espace adhérent contient les actualités plus confidentielles, les informations pratiques sur vos UR (**l'USM en région**), nos **publications** en version intégrale, une **boîte à outils** géniale et bien pratique que nous allons enrichir au fil du temps (vous avez même le droit de participer en envoyant des fiches pratiques à n.aubeneau@syndicat-usm.fr !)

FAQ : résoudre les bugs !!

(oui, on est au ministère de la justice, donc la modernisation des outils se fait en douceur 😊)

1. Inutile de chercher vos anciens identifiants, ils ne servent à rien
2. Vous n'avez pas à vous connecter pour pouvoir adhérer. Les identifiants (que vous ne recevez qu'après avoir rempli le formulaire d'adhésion) ne servent qu'à aller sur l'espace adhérent.
3. Comme les **navigateurs** justice datent du Moyen-Age, procédez à l'adhésion de préférence depuis votre téléphone ou depuis un ordinateur personnel. Sinon, sur les ordinateurs justice, utilisez EDGE.
4. **En cas de bug**, vous devriez pouvoir reprendre votre formulaire d'adhésion en cliquant sur le petit caddie en haut à droite (entre CONTACT et la loupe) : 🛒 ou [via ce lien](#)

Reprenez le remplissage du formulaire et validez le paiement.

5. Si vous vous êtes énervé et que vous avez cliqué partout, vous risquez d'avoir **plusieurs tarifs dans votre panier**... Pas de panique, vous trouverez un bouton « Modifier mon panier » qui permet de retirer ce qui n'a rien à y faire. Sinon, [cliquez sur ce lien](#)
6. **Si vous ne recevez pas de mail**, c'est peut-être que vous avez tapé trop vite et entré une adresse mail erronée... Envoyez-moi un mail, je rectifierai et vous enverrai un lien de réinitialisation du mot de passe : n.aubeneau@syndicat-usm.fr
7. Si vous avez validé votre adhésion en ayant cliqué sur « je ne souhaite pas souscrire à l'adhésion facultative à l'assurance professionnelle » et que **vous avez des remords**, envoyez un chèque du montant de l'assurance (90€ pour ceux qui ont moins de 2 ans de fonction au 1^{er} mars 2024, 180€ pour les autres, y compris les MHFJ) au siège de l'USM : USM – 18 rue de la grange batelière - 75009 PARIS en expliquant que vous avez adhéré en ligne et que vous souhaitez ajouter une cotisation à l'assurance. Merci d'éviter quand-même, parce que c'est du boulot derrière pour rectifier 😊 Envoyez en même temps un mail à contact@syndicat-usm.fr et n.aubeneau@syndicat-usm.fr pour nous informer.
8. Si vous avez validé plusieurs fois votre paiement (surveillez vos comptes !), envoyez-moi un mail (voir ci-dessous), on vous **remboursera le trop-perçu**.

9. **Pour se désinscrire de la liste USM** : Suspendre provisoirement la reception des mails : envoyer un mail à sympa@listes-usm.org sans objet avec seulement dans le corps du message : SET usm NOMAIL (SET usm MAIL pour rétablir).
Se désinscrire définitivement de la liste : envoyez un mail vide, sans objet à usm-unsubscribe@listes-usm.org
Pour toute autre demande, veuillez contacter n.aubeneau@union-syndicale-magistrats.org ou mariannig.imbert@justice.fr
10. N'hésitez pas à revenir vers moi **en cas de problème** : n.aubeneau@union-syndicale-magistrats.org ou n.aubeneau@syndicat-usm.fr ; si vous êtes trop nombreux à vous plaindre ou à me demander de l'aide, le temps de réponse sera plus long... je m'en excuse par avance !
11. Notre trésorier national, Thierry Griffet t.griffet@union-syndicale-magistrats.org, et notre secrétaire, Christine Collard contact@union-syndicale-magistrats.org, sont également à votre disposition pour répondre à vos questions.
12. **Respirez**, le passage à l'ère 2024 va bien se passer, merci de votre patience !

Votre soutien nous est précieux, rejoignez-nous !

Votre fidélité nous est précieuse, réadhérez !

Bien à vous,

Natacha AUBENEAU

USM – 18 rue de la grange batelière – 75009 PARIS